

Communiqué officiel

Position des Archives Nationales de Tunisie

Les Archives Nationales de Tunisie souhaitent affirmer publiquement leur position concernant le projet de colloque annoncé, semble-t-il, dans le cadre du programme PAMT2 intitulé « Le patrimoine audiovisuel tunisien à l'ère du numérique », prévu initialement pour les **16 et 17 janvier 2026**.

Après examen du contenu et des méthodes employées pour la préparation de cette initiative, Les Archives Nationales de Tunisie **dénoncent avec la plus grande vigueur** le projet de colloque annoncé sur le patrimoine audiovisuel, qui constitue une **reprise explicite et non autorisée** de l'idée, des axes scientifiques et des contenus du colloque **organisé les 30 et 31 octobre 2025, conçu et porté par les Archives nationales avec la participation de toutes les institutions tunisiennes compétentes**.

Les Archives nationales **condamnent fermement les agissements** de ses organisateurs, qui ont procédé à une **appropriation intellectuelle et institutionnelle** d'un projet scientifique national déjà existant, en le reproduisant sans connaissance, mandat ou concertation préalable.

Elles alertent également sur une démarche visant à **influencer les institutions tunisiennes par le biais d'un colloque (...)**, dans l'objectif de leur imposer des **orientations stratégiques artificielles** et présentées abusivement comme des modèles à suivre, au mépris des priorités nationales et de la souveraineté archivistique.

Les Archives nationales soulignent la gravité de l'intégration dans le programme prévisionnel de ce colloque :

- De personnalités nationales,
- Ainsi que de plusieurs **institutions publiques**, sans aucune consultation préalable, et sans obtention de leur accord ou de leur consentement officiel.

Cette pratique constitue une **instrumentalisation inacceptable du capital public et symbolique national**, et une tentative manifeste de **créer une caution institutionnelle fictive** afin de légitimer un projet qui n'a fait l'objet ni d'un partenariat validé, ni processus d'une concertation réglementaire, ni d'un engagement officiel des acteurs mentionnés.

Les Archives Nationale de Tunisie, avec leurs partenaires Tunisiens, réaffirment qu'elles disposent pleinement :

- D'un cadre juridique établi,
- Des outils normatifs, et méthodologiques,
- Des ressources humaines qualifiées,
- Et de l'expérience institutionnelle avérée, nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies adéquates pour la gestion, la sauvegarde et la valorisation des



archives audio-visuelles nationales, **comme elles l'ont démontré dans la gestion des archives papiers** .

Elles rappellent que :

- 1- La conception des stratégies nationales de gestion archivistique **ne peut être déléguée à des acteurs externes**, ni construite selon des schémas importés sans adaptation nationale,
- 2- La préservation de la mémoire audiovisuelle tunisienne **relève en premier lieu du leadership des institutions tunisiennes compétentes**,
- 3- L'utilisation du nom ou de l'image d'acteurs publics **sans consultation ni accord préalable** constitue une violation des règles fondamentales de coopération institutionnelle et scientifique.

Les Archives Nationales de Tunisie appellent :

- **À la préservation de l'autonomie stratégique des institutions nationales,**
- **Au respect strict de l'éthique scientifique,**
- **Et au rejet de toute démarche d'appropriation ou de manipulation institutionnelle**, quelle qu'en soit la source de financement.

Les Archives Nationales de Tunisie **réaffirment leur engagement pour la préservation, la numérisation et la valorisation des archives audiovisuelles tunisiennes**, et confirment que ce chantier stratégique se poursuit dans le cadre d'une **vision nationale, professionnelle, concertée et pleinement souveraine, conforme aux priorités institutionnelles et aux intérêts supérieurs du patrimoine archivistique tunisien**.

La mémoire nationale tunisienne se construit **par les institutions tunisiennes, selon des priorités tunisiennes, au service exclusif de la Tunisie** .



Le Directeur général des archives nationales

Signé: Hedi JALLAB